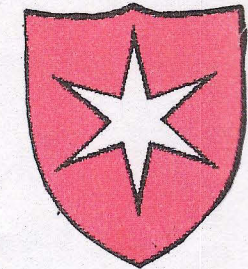


COMMUNE D'HEREMENCE



PLAN D'AFFECTATION
DES ZONES

VILLAGES DE
CERISE - AYER - PROLIN - RYO

Projet N° 1714001	Echelle 1 : 2'000			Pièce N° 5		
BUREAU TECHNIQUE GESTER SA 35, Avenue Ritz 1950 SION	FORMAT	SURFACE	DATE	PROJ.	DESS.	CONTR.
	30 cm 100 cm	0.30 m2	12.93	A.T.	R.C.	A.T.
			06.97	A.T.	R.C.	A.T.
			01.98	A.T.	R.C.	A.T.

Décision du Conseil communal
Hérémence, le 2.2 JAN 1998
Le Président
Le secrétaire communal

MUNICIPALITÉ D'HEREMENCE
Approbation par l'assemblée primaire
Hérémence, le 6 FEV 1998

Homologation par le Conseil d'Etat
Sion, le
Le Président

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 13 MAI 1998
Droit de sceau: Fr. 00-
L'atteste:
Le chancelier d'Etat:

LEGENDE

ZONES D'HABITATION

- Zone des villages anciens (DS II)
- Zone des villages (DS II)
- Zone d'extension des villages (DS II)
- Zone résidentielle (DS II)

ZONES SPECIALES

- Zone de constructions et d'installations publiques A (DS II)
- B Zone de constructions et d'installations publiques B (DS III)

ZONES FIGURANT A TITRE INDICATIF

- Aire forestière provisoire
- Zone de protection archéologique

REGLEMENTATION SPECIALE

- Zone d'affectation différée

